

Quand faut-il écrire le complément du nom au singulier ?

Le **complément du nom** (que l'on note aussi CDN) est au singulier quand il désigne :

- une **seule personne**, un **seul animal** ou une **seule chose**,
- ou une chose **qu'on ne peut pas dénombrer**. (C'est ce qu'on appelle « un nom non comptable ».)

Quelques exemples :

- Un coup de pied. (On donne un coup avec un seul pied.)
- Une piqûre d'abeille. (Une seule abeille a piqué.)
- Un litre de lait. (On ne connaît pas la quantité de lait.)

Quand écrire le complément du nom au pluriel ?

Le **CDN** prend la marque du pluriel lorsqu'il désigne forcément plusieurs personnes, plusieurs animaux ou plusieurs choses.

Exemples :

- La brosse à dents. (On brosse plusieurs dents.)
- Un train de voyageurs. (Il y a plusieurs voyageurs.)
- Des piqûres d'abeilles. (Plusieurs abeilles ont piqué.)

Existe-t-il des cas particuliers ?

Oui, certains **CDNs** peuvent être singulier ou pluriel.

Exemples :

- Un mur de brique. (Fait avec de la brique.)
- Un mur de briques. (Fait avec plusieurs briques.)
- Des vêtements d'homme. (Pour l'homme en général.)
- Des vêtements d'hommes. (Pour les hommes.)